



N° 410 MINFI/DGD

Yaoundé, le 20 OCT 2023

NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord relatif à l'Assistance Administrative Mutuelle signé entre les Administrations des Douanes du Cameroun et du Tchad d'une part, et de l'Arrêté N° 083PT/MFBCP/SE/SG/DGDDI/2023 du Ministre des Finances du Tchad portant création et opérationnalisation des Antennes des Douanes Tchadiennes à Douala et Kribi (Cameroun) d'autre part,

Le service et les usagers sont informés de l'ouverture effective, à compter du 23 Octobre 2023, des dites Antennes à Douala et à Kribi. Les bureaux de l'Antenne de Douala se trouvent dans le bâtiment situé à l'arrière du siège du Secteur des Douanes du Littoral II (ancienne Direction Générale des Douanes) et l'Antenne de Kribi sera logée au siège du Secteur des Douanes du Sud II.

Dans le but de faciliter et de sécuriser les opérations de transit des marchandises vers le Tchad, ces antennes procéderont à l'identification préalable des importateurs tchadiens et des opérations de transit à destination du Tchad. Ces opérations se feront en amont de la procédure de transit actuelle et il est dorénavant exigé à tous les Commissionnaires en Douane Agréés (CDA) ou les importateurs tchadiens de se présenter dans les dites structures pour procéder aux formalités d'usage avant l'arrivée des marchandises au port et la validation de leur déclaration dans le système CAMCIS suivant des modalités qui seront précisées par une note de service de Monsieur le Directeur Général des Douanes tchadiennes.

Pour renseignements ou informations complémentaires, les CDA et les importateurs tchadiens sont priés de se rapprocher de la Division de l'Informatique, des bureaux en charge des opérations de transit dans les Ports de Douala et de Kribi ainsi que des Antennes des douanes tchadiennes. Les responsables de l'Antenne des douanes tchadiennes de Douala sont MM. MAMOUN ABDRAMAN, Chef d'Antenne (Téléphone N° +237 692333242) et MAHAMAT ACYL DAGACHE, Chef d'Antenne Adjoint (Téléphone N° +237 656555742) et peuvent être contactés dans les bureaux de l'Antenne.

Toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de cette formalité devra m'être rapportée sans délai. /-

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

COPIES :

1. MINFI/SG (ATCR)
2. DGDDI - Tchad
3. Chefs de Division
4. Chefs de Secteur
5. Syndicats CDA
6. Syndicat des importateurs tchadiens
7. GICAM
8. Affichage
9. Chrono/Archives.

